

Solde de 13% affecté aux établissements de formation technologique et professionnelle  
décret n° 2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage

## RENSEIGNEMENTS

### Votre entreprise

### Etablissement bénéficiaire

École Supérieure Internationale de Savignac  
1 Place des Ecoles  
24420 Savignac-les-églises

## INFORMATIONS

Siren / Siret

### Contact de l'entreprise

Nom	Prénom	
Tél.	Email	
Votre masse salariale 2021		€
x 0,68 % =		€
Solde École de 13 % TA 2022		€
Subvention en Matériel déductible		€
Bonus Alternant déductible		€

Montant de votre versement €

Code UAI : 0241153Y

**Au profit de : École Supérieure Internationale de Savignac**

### Mode de règlement

Virement

IBAN: FR7610907002800422123334368

BIC: CCBPFRPPBDX

**Mentionner votre n° Siret en libellé de votre virement**

### Mode de règlement

Chèque

**À l'ordre de : École Supérieure Internationale de Savignac**